Peine capitale

inquiets et ils exigent que leur gouvernement et leur parlement partagent leur inquiétude.

• (1110)

Les abolitionnistes n'ont jamais soutenu qu'ils avaient l'opinion publique de leur côté. Ils semblent se satisfaire du rôle de minorité supérieure qu'ils jouent et à les entendre, vouloir maintenir la peine de mort, c'est faire montre d'une soif sanguinaire et d'un sadisme pervers. Très peu de gens prendraient plaisir à assister à l'exécution de quelqu'un. Le public veut être protégé, il ne désire pas être cruel. La plupart des citoyens veulent avertir les criminels que la société est prête à se venger. La mesure législative maintenant à l'étude ne leur donne pas cette assurance.

Tout le monde sait très bien que le bill C-84 est un bill vide qui ne contribuera nullement à freiner la tendance vers le crime avec violence dans notre pays. Je m'oppose à ce projet de loi, non pas à cause d'un désir ardent de voir la peine de mort appliquée, mais parce que je considère le bill C-84 comme une étape de plus vers le laxisme. La peine capitale est, de fait, un sujet dont on discute un peu partout ces temps-ci. Depuis quelques mois, les media, imprimés et électroniques, débordent de commentaires sur la peine de mort.

L'une des questions que doivent affronter les Canadiens un peu partout au pays, et surtout ceux de foi chrétienne, c'est celle-ci: est-il jamais justifiable, moralement, pour l'État d'enlever la vie à un être humain reconnu coupable de meurtre. Les chrétiens sont, bien sûr, divisés sur la question, même si une étude objective de la Bible indique que l'Ancien et le Nouveau Testaments l'appuient. D'aucuns prétendent s'opposer à la peine capitale pour des motifs d'ordre religieux, mais font abstraction du commandement «Tu ne tueras point». Ce commandement est mieux exprimé par «Tu n'assassineras point». Il devrait être clair à quiconque sait réfléchir qu'alors qu'assassiner c'est toujours tuer, tuer n'est pas toujours assassiner. La peine capitale c'est enlever la vie, mais c'est loin d'être assassinat. D'invoquer «Tu ne tueras point» comme argument contre la peine capitale, c'est fausser le sens des Écritures de façon flagrante. D'après la Bible, la société a le droit de mettre à mort un meurtrier. Bien des gens de ma circonscription trouvent que le gouvernement actuel ne remplit pas son obligation morale envers la société ni son devoir chrétien envers Dieu.

Il faut évidemment se demander ce qu'il résulterait du maintien de la peine de mort. Pour les abolitionnistes, l'abolition de la peine de mort n'entraîne pas une recrudescence de la criminalité et son rétablissement n'est pas synonyme de restauration de la paix sociale. Pour eux, la peine capitale n'a absolument aucun effet dissuasif. Cet argument que font valoir un nombre très restreint de citoyens ne tient pas compte du problème véritable. Voici ce qu'a dit un jour un ancien juge en chef et ancien président des États-Unis, William Taft:

L'abolition de la peine de mort est une erreur. La peine de mort a certainement un effet dissuasif dans le cas des crimes violents.

Quant au facteur de dissuasion, il faut y voir une tentative pour sauver des innocents dans l'avenir sans songer seulement au sort du meurtrier coupable. Le Parlement actuel a estimé que la peine capitale était un moyen de dissuasion suffisamment efficace pour assurer la protection des policiers et des gardiens de prison au cours du moratoire de cinq ans. Je n'ai jamais entendu dire que la peine capitale n'a aucun pouvoir de dissuasion. La seule question que tout le monde se pose, c'est celle de savoir si ce moyen de dissuasion est efficace. Peut-être faudrait-il considérer le facteur de dissuasion en se demandant si la

peine de mort préviendrait tous les meurtres. Je ne pense pas qu'elle donnerait un tel résultat. Nous ne pouvons sûrement pas compter là-dessus, pas plus qu'une sentence de 25 ans d'emprisonnement enrayerait le meurtre.

En ce qui concerne la sentence d'emprisonnement de 25 ans, il faut tenir sérieusement compte de la possibilité de modifier ou même d'abroger cette loi à n'importe quel moment. Une telle disposition ne peut aucunement protéger la société contre les criminels. Sérieusement, je me demande dans quelle mesure la sentence de 25 ans serait efficace et avec quelle rigueur elle serait appliquée. Vu la tolérance qu'a manifestée le gouvernement actuel par le passé, ce serait à mon sens une entreprise hasardeuse. On pourrait au cours du présent débat citer tout un chapelet de statistiques, mais la plupart des Canadiens ont assez de bon sens pour savoir que la menace de la pendaison est un élément de discussion et maintenir le contraire prouve qu'on n'a pas considéré la question en profondeur.

Il y a des gens qui prétendent que la peine capitale est trop brutale mais on pourrait en dire autant du meurtre, ce dont il est rarement question. Les Canadiens n'hésiteraient pas, j'en suis sûr, à dire qu'une exécution en conformité de la loi est moins brutale que les crimes décrits dans les journaux sous d'abominables manchettes comme: couple de vieillards tués à coups de haches—quatre enfants massacrés par un prisonnier évadé—jeune femme violée et étranglée—trente personnes abattues par une bande de gangsters, et d'autres méfaits de cette nature.

C'est parce que ces atrocités ne cessent d'augmenter que je réponds aux partisans de l'abolition de la pendaison qui me demandent si je consentirais à assister à une exécution: «Oui, pourvu que vous accompagniez la police sur les lieux du crime et puissiez voir la victime battue, mutilée, assassinée à coups de couteau ou de fusil». Il n'y aurait alors même pas lieu de se demander quelle scène est la plus brutale. C'est l'aspect morbide de la pendaison qui explique une bonne partie de la crainte et de l'opposition manifestées à l'égard de la peine de mort. De nos jours, les médecins sont capables de mettre au point des méthodes, non seulement sans douleur, mais également sûres et efficaces.

Le 1er avril, j'ai proposé de renvoyer la question de la peine capitale au comité permanent de la justice et des questions juridiques et demandé qu'on trouve une manière moins cruelle d'appliquer la peine capitale. Ma proposition tient toujours. Je la répète pour deux raisons primordiales: premièrement, la majorité des Canadiens sont pour le maintien de la peine de mort; deuxièmement, bien des personnes jugent la pendaison barbare. Certains abolitionnistes soutiennent qu'il est exagéré d'exiger l'application de la peine de mort. J'affirme que les responsabilités du pouvoir vont de pair avec la responsabilité d'administrer la justice.

La peine de mort constitue le dernier droit qu'a une société organisée de se débarrasser de ceux qui refusent de vivre une vie civilisée. C'est là une minorité qu'il ne faut pas confondre avec les personnes qui pourraient tuer quelqu'un dans un accès de passion. Il y a des abolitionnistes qui cherchent à faire croire aux gens que ceux qui préconisent la peine capitale veulent qu'elle soit appliquée sans discrimination. C'est faux. La grande majorité des Canadiens sont des citoyens normaux qui trouvent que la peine de mort est quelque chose de désagréable à discuter. Leur bon sens les avertit qu'en enlevant à la société le droit ultime d'appliquer la peine capitale, elle assure au criminel, si horrible que soit son crime, que sa propre vie est protégée.